PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 7 mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente.

Sont présents: M. Robert Beauchamp, maire

Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1

M. Arthur Ouellet, conseiller no 2 M. Pascal Bernier, conseiller no 3

Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4

M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absent : M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire

Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-05-70 Il es

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

5.12a Carrefour Actions Municipales et Familles

5.20 Villes et Villages en Santé

7.5 Transport Québec

12.1 Cooptel

12.2 MMQ

12.3 CIM

12.4 Sûreté du Québec

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

18-05-71

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018, il est proposé par monsieur Arthur Ouellet, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES:

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'avril 2018 se chiffrent à 18 910,27\$
- Les factures payées durant le mois d'avril 2018 se chiffrent à 6 890,65\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

18-05-72 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2018 au montant de 39 692,22\$.

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 <u>ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2017 AINSI QUE LE DÉPÔT DU RAPPORT DES AUDITEURS</u>

18-05-73 Considérant que la firme Laplante Brodeur Lussier Inc. a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport des auditeurs;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des dits rapports;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2017 tel que présenté ainsi que le rapport de l'auditeur.

5.4 <u>MODIFICATION CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL</u>

18-05-74 Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que lors de sa réunion du 4 décembre 2017, le conseil par sa résolution #17-12-215 a adopté son calendrier pour l'année 2018;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil pour inclure une séance ordinaire du conseil le mardi 3 juillet à 19h30 et d'annuler la séance ordinaire du conseil du lundi 9 juillet 2018 à 19h30.

Qu'un avis public de modification soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

5.5 GESTION DES ARCHIVES-ULTIMA DANS LES MUNICIPALITÉS À LA MRC

18-05-75

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une rencontre avec madame Julie Le Bouthillier, archiviste, avec les membres du conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.6 OFFRE DE PROTECTIONS ADDITIONNELLES EN ASSURANCES

18-05-76

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter l'assurance Accidents pour pompiers et l'assurance Refoulement des égouts.

Il est également résolu de demander à la directrice générale de remplir le formulaire sur les Cyberrisques.

5.7 <u>HISTORIQUE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES À LA BIBLIOTHÈQUE</u>

18-05-77

Considérant que l'ancienne école de Saint-Marcel restera ouverte jusqu'à l'inauguration de la nouvelle;

Considérant qu'aucun salaire n'avait été budgété pour les six derniers mois de l'année 2018 pour madame Nicole Beauchamp, bénévole à la bibliothèque de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant que celle-ci a fait la demande à réobtenir son salaire, ainsi que son budget de livres;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de rétablir les six mois de salaires manquants à madame Nicole Beauchamp au montant de 1 207,62\$ qui sera pris à même le surplus accumulé de la municipalité. Aucun budget de livres n'a été accordé.

Il est également résolu de permettre à madame Nicole Beauchamp, dans les années à venir, l'achat de livres ailleurs qu'en librairie.

5.8 <u>LETTRE D'INTENTION DE LA FABRIQUE DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU</u>

La directrice générale dépose la lettre d'intention de la Fabrique de Saint-Marcel-de-Richelieu mentionnant l'intérêt d'établir leur bureau dans la sacristie de l'église, plutôt que dans les établissements municipaux.

5.9 <u>DEMANDE D'ENLÈVEMENT DE PANCARTE À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ</u>

18-05-78

Considérant que Les Prés Verts ne désire plus voir la pancarte à l'entrée de la municipalité situé sur leur terrain, celle-ci portant à confusion comme motif à la demande d'enlèvement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'enlèvement de la pancarte sur le terrain de Les Prés Verts et à la relocalisation de celle-ci.

Il est également résolu de vendre les poteaux existants à Les Prés Verts pour une somme de 500\$.

5.10 CAMPAGNE D'AFFICHAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE-UPA

18-05-79 Considérant la campagne d'affichage sur la sécurité routière-UPA sur les chemins publics;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déclarer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à participer à la campagne d'affichage sur la sécurité routière des syndicats de base de l'UPA de la Montérégie qui aurait lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à leur charge;

Il est également résolu de commander deux pancartes routières horizontales sans le logo de la municipalité auprès de la MRC des Maskoutains.

5.11 <u>PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-</u> REDDITION DE COMPTES 2017

18-05-80 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 54 654\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un rapport spécial de vérification externe n'est plus exigé;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.12 POLITIQUE DE LA FAMILLE-SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES-14 AU 20 MAI-PROCLAMATION

18-05-81 CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, et.;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la *Semaine québécoise des familles* se tiendra du 14 au 20 mai 2018 sous le thème *La famille, c'est ça qui compte!*;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui nous touchent pour ensemble, créer des conditions pour que chacun de nous rende son expérience famille plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers, Appuyée par madame Karyne Messier Lambert, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE PROCLAMER la semaine du 14 au 20 mai 2018 Semaine québécoise des familles, sous le thème La famille, c'est ça qui compte!.

5.12a CARREFOUR ACTIONS MUNICIPALES ET FAMILLES

Monsieur le maire demande à madame la conseillère Karyne d'assister à cette rencontre.

5.13 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

18-05-82

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à recruter un architecte afin de produire les plans architecturaux des lieux municipaux.

5.14 <u>CAMPAGNE DE FINANCEMENT UQROP ET CHOUETTE À VOIR!</u>

Le conseil ne donne pas suite.

5.15 <u>JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES-PROCLAMATION</u>

18-05-83

Considérant que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes aînées;

Considérant que, parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, et que l'on note avec inquiétude que les femmes âgées dont souvent l'objet de multiples formes de discrimination en raison du rôle que la société leur réserve, à quoi s'ajoutent l'âge, l'invalidité ou d'autres motifs de discrimination, qui portent atteinte à l'exercice de leurs droits fondamentaux;

Considérant que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation ou il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

Considérant que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

Considérant le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 29 mars 2018;

En conséquence, sur la proposition de monsieur Arthur Ouellet, Appuyé par madame Marguerite Desrosiers, Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer la journée du 15 juin 2018 comme étant la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de Saint-Marcel-de-Richelieu et;

D'inviter tous les élus et population de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

5.16 VENTE DE GARAGE-ARTICLES ET FOURNITURES RESTANTS

18-05-84 Considérant qu'il s'agit de la dernière édition de la vente de garage au profit de la fabrique de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant le besoin et la nécessité de se départir des restants de la vente de garage;

Il est proposé par monsieur Arthur Ouellet, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à communiquer avec Entraide diabétique pour le débarras des articles restants après la vente de garage qui aura lieu le 26 et 27 mai 2018.

5.17 <u>RENCONTRE DE MONSIEUR SYLVAIN ROCHON, DÉPUTÉ DE RICHELIEU</u>

Monsieur Sylvain Rochon, député de Richelieu, est venu rencontrer et discuter de la dynamique, des problématiques rencontrées et des avancements au sein de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.18 CONGRÈS FQM 2018-HÉBERGEMENT

18-05-85 Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à faire la réservation de trois chambres dans le lot de chambres réservé par la MRC des Maskoutains.

5.19 EMPLOI-ÉTUDIANT 2018

18-05-86 Considérant la subvention obtenue par Emplois d'été Canada pour l'été 2018;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de proposer le poste d'aide à l'inspecteur municipal à monsieur Loïc Della Posta vu l'excellent travail effectué à l'été 2017.

Il est également résolu de procéder à l'embauche advenant une réponse positive.

5.20 <u>VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ</u>

Monsieur le maire invite les conseillers à participer à la réunion se tenant à Sherbrooke le 30 mai pour ceux que ça intéresse.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 PINCES DE DÉSINCARCÉRATION USAGÉES

Le sujet est reporté en juin.

6.2 AVENIR DES VIEUX HABITS DE COMBAT

18-05-87 Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander l'affichage des quatre vieux habits de combats des pompiers sur le panneau d'affichage au coût de 50\$ chacun tel que vu.

6.3 RÉFRIGÉRATEUR À LA CASERNE

18-05-88 Considérant que le réfrigérateur à la caserne ne fonctionne plus;

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de deux petits réfrigérateurs pour les besoins des pompiers.

6.4 PORTE D'ENTRÉE À LA CASERNE

18-05-89 Considérant l'information reçu par un préventionniste au sujet des caractéristiques que la porte à la caserne doit respecter;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à monsieur Roger Couture de continuer les démarches pour l'achat de la porte selon les caractéristiques obtenues.

6.5 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Le nouveau schéma de couverture de risques a été distribué à tous les directeurs incendie et devra être complété par eux avant l'adoption.

6.6 SERVICE DES INCENDIES-POURSUITE DE L'ÉTUDE DE REGROUPEMENT DE CASERNES-DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

La directrice générale informe de la décision de la Municipalité de Saint-Jude à se retirer de l'étude de regroupement des services incendie, mais serait quand même ouvert à d'autres ententes.

7. TRANSPORT ROUTIER:

7.1 RAPIÉÇAGE DES ROUTES

18-05-90 Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à quatre soumissionnaires pour les rangs et routes étant sous la responsabilité de la municipalité;

Considérant que pour effectuer les travaux de rapiéçage et de correction de pavage un prix à la tonne métrique a été demandé;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir:

- Sintra Inc. 173,21\$ la tonne métrique taxes incluses
- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée 171,54\$ la tonne métrique taxes incluses
- Smith Asphalte Inc. 155,00\$ la tonne métrique taxes incluses

Considérant que les trois soumissions sont conformes;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le plus bas soumissionnaires conforme, soit Smith Asphalte Inc.

7.2 PAVAGE DU 4E RANG NORD

Le sujet est reporté en juin.

7.3 PONCEAUX AU BORD-DE-L'EAU

L'inspecteur municipal informe le conseil que le trou près des deux ponceaux inspectés à l'automne 2017 dans le rang Bord-de-l'Eau Sud est réapparu ce printemps et que celui-ci restera sous surveillance.

7.4 PIERRE DU 4E RANG

18-05-91

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'empierrement du 4e rang Sud avec de la pierre 0 3/4 B. L'inspecteur en voirie devra vérifier si les travaux s'effectueront sur plus d'une journée.

7.5 TRANSPORT QUÉBEC

Monsieur le maire informe des derniers sujets.

8. HYGIÈNE DU MILIEU:

8.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUIVI TECHNIQUE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

18-05-92

Considérant que l'usine d'épuration des eaux usées est en opération et que la municipalité doit faire l'échantillonnage de l'affluent et de l'effluent selon la cédule transmise par le ministère aux fins d'analyse;

Considérant que notre inspecteur a besoin de soutien technique pour l'analyse du phosphore et du pH, lorsque requis ainsi que la production du rapport SOMAEU;

Considérant que la municipalité est satisfaite du service offert par la firme Simo;

Considérant la réception de l'offre de services professionnels pour le suivi technique des ouvrages d'assainissement des eaux usées:

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels pour le suivi technique des ouvrages d'assainissement des eaux usées reçue de la firme Simo.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat.

8.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AGENT VALIDEUR-SOMAEU 2018

18-05-93

Considérant que l'usine d'épuration des eaux usées est en opération et que la municipalité doit faire l'échantillonnage de l'affluent et de l'effluent selon la cédule transmise par le ministère aux fins d'analyse;

Considérant que notre inspecteur a besoin de soutien technique pour l'analyse du phosphore et du pH, lorsque requis ainsi que la production du rapport SOMAEU;

Considérant que la municipalité est satisfaite du service offert par la firme Simo;

Considérant la réception de l'offre de services professionnels pour l'agent valideur-SOMAEU 2018;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels pour l'agent valideur-SOMAEU 2018 reçue de la firme Simo.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat.

8.3 <u>APSAM-FORMATION-TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION</u>

18-05-94

Il est proposé par monsieur Arthur Ouellet, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à inscrire monsieur Luc Chamberland à cette formation obligatoire pour tout exploitant de station d'épuration, à condition qu'il en existe pas d'autres plus près.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2018. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Quatre (4) permis ont été émis. Un (1) permis de creusage, un (1) permis d'agrandissement, un (1) permis de rénovation et un (1) permis d'installation septique pour un montant total des travaux estimés à 48 200\$.

10. LOISIRS ET CULTURE:

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs travaille au montage du journal. La soirée disco au profit du journal a été un succès qui a permis de ramasser des fonds. Madame Laurie Deschamps a été engagée pour une durée de trois mois en temps que ressource en loisirs.

10.2 RESSOURCE EN LOISIRS-INTENTION

18-05-95

Considérant que la municipalité a signé un protocole d'entente sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir;

Considérant que la ressource humaine est engagée par quatre (4) municipalités représentées équitablement au sein d'un comité de coordination;

Considérant que M. Alex Cloutier est en arrêt de travail pour cause d'accident depuis le 10 janvier 2018;

Considérant que les besoins de la municipalité ont changés depuis;

Considérant que l'article 2.1 dudit protocole demande un préavis écrit de six (6) mois aux autres municipalités participantes advenant qu'elle désire mettre fin à l'entente;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire se retirer de l'entente;

Considérant que la municipalité de Saint-Louis désire également se retirer de l'entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Arthur Ouellet, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est également résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu donne le préavis aux autres municipalités à l'effet qu'elle se retire du protocole d'entente.

Il est également résolu d'informer que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est ouverte à de nouvelles ententes.

10.3 <u>LETTRE DE DÉMISSION</u>

Madame Marie-Lyne Boileau a remis sa démission en tant que bénévole aux loisirs après de nombreuses années de belles réalisations au sein du comité.

10.4 <u>LOGICIEL DE TENUE DE LIVRE</u>

18-05-96 Considérant que le comité des loisirs a transféré la comptabilité au bureau municipal;

Il est proposé par monsieur Arthur Ouellet, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la directrice générale de procéder à l'achat du module supplémentaire pour la comptabilité des loisirs.

Il est également résolu d'établir une méthodologie de travail semblable à celle de la municipalité afin de simplifier les choses.

11. POINT D'INFORMATION:

- 11.1 Résolution #18-04-61: Ressource en loisirs-Intention (Municipalité de Saint-Louis)
 11.2 Programmation des travaux routiers 2018-2020 en Montérégie MTQ
 11.3 Transport adapté-Sondage de satisfaction 2017
- 11.4 Sondage de la rémunération des maires et conseillers dans la MRC des Maskoutains
- 11.5 Résolution #18-04-131: Journée internationale contre l'homophobie-Proclamation et levée de drapeau

12. SUJET DIVERS

12.1 Cooptel

12.2 MMQ	
12.3 CIM	
12.4 Sûreté du	Québec
13. PÉRIODE DE QUI	ESTIONS
Monsieur Robert Beauchamp questions aux membres du co	o, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser de inseil.
14. LEVÉE DE L'ASS	SEMBLÉE
	Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il es eillers présents que la séance soit levée à 23h34.
	Maire
	Directrice générale

18-05-97